Lettre ouverte à l'attention de :

- ***Monsieur le Maire de Mont-de-Marsan,***
- ***Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglo***

Objet : Projet d'aménagement Avenues de Sabres et Henri-Farbos

Mont-de-Marsan, le 18 octobre 2022

Monsieur le *Président de Mont-de-Marsan Agglo*, Monsieur le Maire de *Mont-de-Marsan*,

Mont2Roues, en tant qu'**association de défense des usagers des mobilités douces**, souhaite exprimer publiquement son avis concernant le projet d'aménagement des *avenues de Sabres* et *Henri-Farbos*, en s'appuyant sur les guides et recommandations émis par les organismes étatiques chargés de l'accompagnement des collectivités locales en la matière.

Tout d'abord, nous approuvons :

- la **séparation physique** entre motorisés et usagers vulnérables
- les choix qui ont été fait concernant la couleur des enrobés (ocre)
- la présence de nombreux végétaux et arbustes, visuellement esthétique, source d'ombre et de fraîcheur en période de canicule, et favorisant l'absorption de l'eau en cas de forte pluie avec un sol plus perméable

Par contre nous regrettons fortement:

- l'**absence de continuité cyclable** sur chaque carrefour

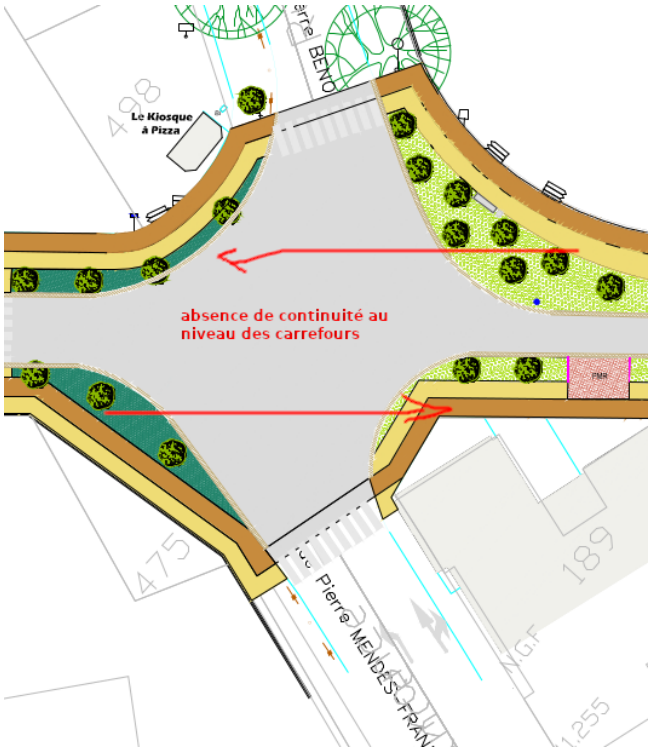

- le changement de revêtement à chaque sortie de propriétés privées. Ce type d'aménagement **donne l'illusion que les riverains ont la priorité lorsqu'ils rentrent ou sortent de chez eux**. De plus, cela oblige à installer des bordures qui vont enlever toute fluidité pour la circulation à vélo, poussettes, fauteuil roulant, etc...
- la piste cyclable et le trottoir **changent plusieurs fois de côté** (risque de collisions et de conflits d'usage), en dehors de toute logique ou fonctionnalité
- la piste cyclable longe quelques fois les murs et les haies, d'où des problèmes de visibilité avec des risques de collision avec les personnes/véhicules sortant des propriétés privées

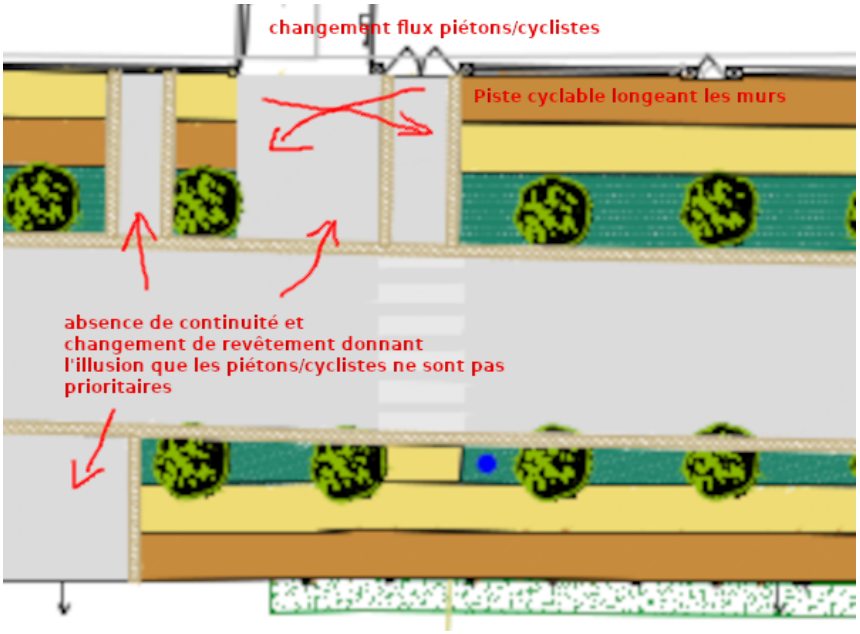

- Certaines girations n’ont pas de rayon de courbure (alors que les flux motorisés bénéficient de belles courbes)

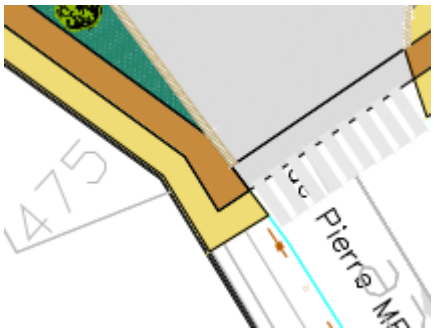

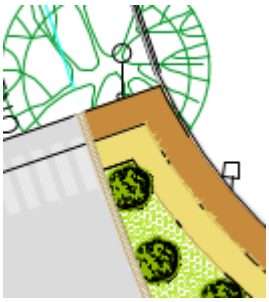

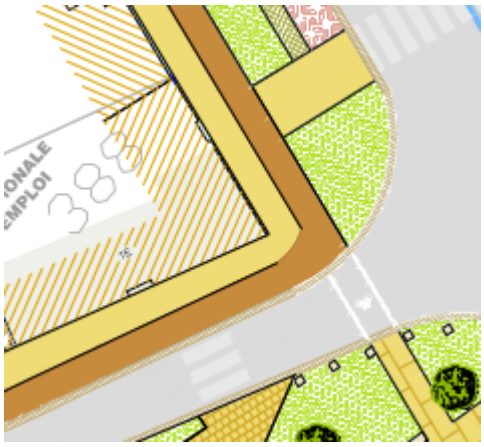

Exemple d’*entrée charretière* donnant la priorité aux mobilités douces, qui aurait pu être retenu :

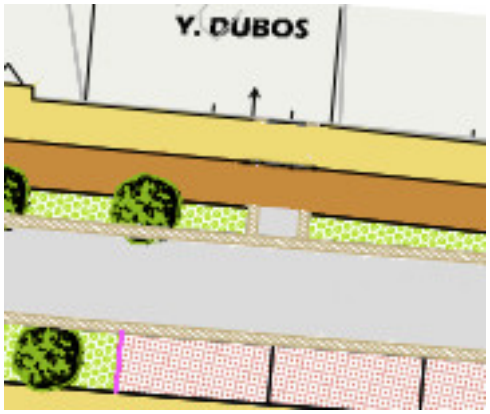

CEREMA

Le ***Cerema***, est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il **accompagne** l’État et **les collectivités territoriales** pour l’élaboration, le **déploiement et l’évaluation de politiques publiques d’aménagement et de transport**. (source https://www.cerema.fr).

Par exemple, voici le type d’aménagement qualitatif qu’il aurait été possible de réaliser (source CEREMA - *8 recommandations pour réussir votre piste cyclable - recommandation N°8*) :

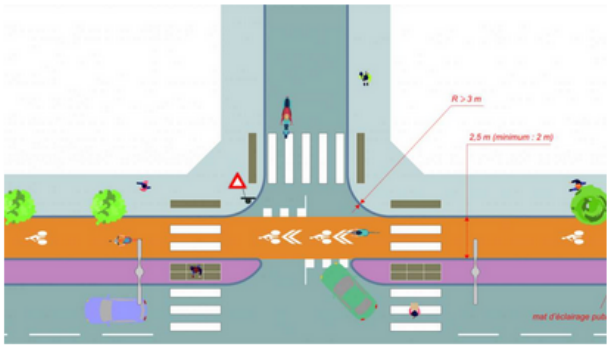

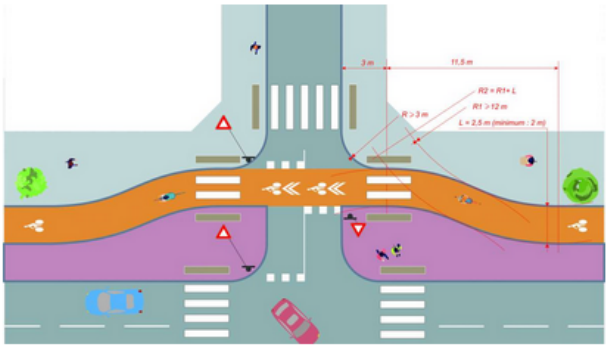

Concernant les rayons de courbure, il existe également des recommandations (source CEREMA - *8 recommandations pour réussir votre piste cyclable - recommandation N°6*) :

6. PROPOSER DES RAYONS DE COURBURES QUI OPTIMISENT LES DÉPLACEMENTS À VÉLO

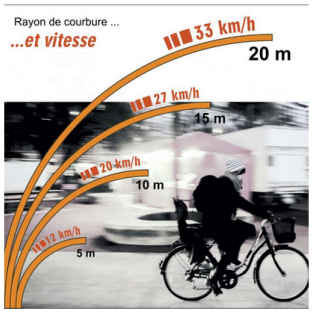

Prêter une attention particulière aux rayons de courbure des infrastructures est essentiel, car ceux-ci ont un impact important sur les pratiques de circulation.

Pour les aménagements cyclables, notamment structurants, il est nécessaire de proposer des rayons de courbure importants, ne contraignant pas les cyclistes à ralentir pour aborder les girations. Car le rayon de courbure affecte la vitesse à laquelle un cycliste peut rouler : inférieur à 10 m, il oblige généralement les cyclistes à ralentir, voire à freiner. Plus l'aménageur veut garantir un niveau de service élevé, par exemple en permettant aux cyclistes de circuler à 20 km/h en section courante, plus le rayon de courbure devra être grand.

Pour les circulations motorisées qui croisent des itinéraires cyclables, des rayons de courbure faibles favorisant une maîtrise des vitesses des véhicules motorisés et une meilleure sécurité sont à privilégier. La mise en place d'un rayon de courbure très important, facilitant la giration des poids-lourds et des bus, générera aussi l'augmentation des vitesses d'autres usagers comme les véhicules légers et sera source de conflits avec les piétons et les cyclistes.

Concernant la vue d'artiste ci-dessous, nous rappelons qu'il est interdit de doubler un cycliste en agglomération si la **distance est inférieure à un mètre**. Le cycliste doit se déporter plus à gauche pour éviter l'ouverture de portières des véhicules stationnées (risque d'emportiérage).

Ce dernier **est légitime sur la route et doit prendre sa place**. Il ne sera donc techniquement pas possible de doubler un cycliste entre le *Chemin des Usines*, et le *Boulevard d'Haussez* (soit une distance de 300m sans dépassement possible).

Nous avons déjà exprimé tous ces points en *commission Espace Publics* le 17 Mars 2022 et lors de différents autres échanges, mais malheureusement, nos remarques n'ont pas été entendues.

Les utilisateurs de moyens de transport doux sont de plus en plus nombreux (+29% pour le vélo depuis la fin du confinement). Le potentiel demeure « énorme », sachant que **60% des déplacements domicile-travail de moins de 5 km se font en voiture** (42% pour les personnes dont le lieu de travail est situé à moins de 1 km de leur domicile).

De plus, les **prix à la pompe ont flambé de 25% en un an**, et il est fort probable que cela va inciter certaines personnes encore hésitantes et qui le peuvent, à choisir un mode de déplacement plus économique et plus vertueux.

On sait aujourd'hui, que le premier frein au changement de mode de transport, est **la sécurité des déplacements**.

Nous sommes conscient de la volonté de la commune et de l'Agglomération Montoise, d'**améliorer la vie des riverains, d'avoir un aménagement inclusif et esthétique**, mais malheureusement, nous savons aussi qu'un **aménagement piéton/cyclable perfectible, créé des conflits d'usage**, **découragera les personnes qui voudraient se déplacer autrement** qu'avec un véhicule motorisé. De plus, nous savons aussi que les cyclistes aguerris ne l'utiliseront tout simplement pas et resteront sur la route, ce qui n'est probablement pas le but recherché.

Nous espérons que ces éléments vous éclaireront et que dans le futur, les attentes des usagers des mobilités douces seront mieux prises en compte. L'association *Mont2Roues* reste disponible pour participer aux réflexions dès la phase programme et être force de propositions, lors de futurs projets d'aménagement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire de *Mont-de-Marsan*, Monsieur le Président de *Mont-de-Marsan Agglo*, l'expression de nos sentiments distingués.

Conseil d'Administration de Mont2Roues